



DIRECTION REGIONALE
9 rue des Serruriers – 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Tél. : 03 80 48 92 92 – Port. : 07.62.41.72.52.
Fax : 03 80 48 92 98

PREFECTURE DE L'YONNE

Place de la Préfecture
CS 80 119
89 016 – AUXERRE CEDEX

A l'attention de Monsieur Le Préfet

REF / SH-78-17-A6

Lettre RAR n° 1A 138 720 8206 7

Chevigny Saint Sauveur, le 24/11/2017

**Objet : Autorisation permanente d'exploiter une centrale mobile
à chaud sur le site de la carrière située sur la commune de SAINTE MAGNANCE**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Fabrice THOMAS, agissant en qualité de Directeur de Région de la société COLAS NORD EST, ai l'honneur de solliciter l'autorisation permanente d'exploiter une centrale d'enrobés sur la commune de Sainte Magnance.

Les renseignements se rapportant à cette demande sont conformes aux dispositions des articles R 512-2 à R 512-6 du Code de l'Environnement.

En vertu de l'alinéa 3 de l'article de l'article 512-6, je sollicite l'autorisation de présenter le plan d'ensemble du site au 1/250.

Afin de répondre à votre demande du 13/11/2017, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint **le dossier complet consolidé** en réponse aux éléments à fournir.

Ce dossier complet consolidé vous est adressé en **2 exemplaires format papier et 15 exemplaires format CD**.

Le dossier initial transmis en date du 27/06/2017 complété par un mémoire réponse en date du 27/09/2017 a fait appel à une demande d'éléments à produire qui apparaissent dans le dossier consolidé aux endroits listés ci-après :

Caractère régulier ou non du dossier : ETUDE D'IMPACT

- **Paysages** = la zone d'étude retenue et le choix de l'implantation sont à justifier
 - Se référer au paragraphe « justification des choix » pages 25 à 27
- **Eau** = la surface de 3600m² imperméabilisée doit être décrite :
 - Se référer au paragraphe « mesures mises en place » pages 89 à 92

Espérant avoir pris en compte l'ensemble des observations ayant pu être formulées, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre sincère considération.

**Le Directeur de Région,
Fabrice THOMAS**



Copie en version CD à : DREAL à l'attention de Monsieur GIROUD

Unité Territoriale Nièvre/Yonne – Subdivision Environnement – ZI Plaine des Isles – 89 000 AUXERRE

COLAS NORD-EST

Immeuble Echangeur – 44, boulevard de la Mothe – CS 50519 – 54008 NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 17 83 00 – Fax : 03 83 17 83 01

SA au capital de 36 562 219 € – RCS Nancy B 329 198 337 – Siret : 329 198 337 00530 – TVA FR 96 329198337 – Code APE 4211Z